

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. DOURLEN, Directeur Général.

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et
SIMONNOT, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZEZICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

SOISSONS - SITE DU 2BIS RUE MECHAIN– LANCEMENT DES ETUDES

Le Bureau, lors de sa séance du 08 mars 2023, a accepté la délégation du Droit de Préemption de la commune de Soissons pour l'immeuble sis au 2bis rue Méchain à Soissons.

L'utilisation de ce Droit de Préemption a pu être menée à son terme avec la signature d'un acte de vente le 25 octobre 2023.

Cette bâtisse, ancienne en pierres de taille, est vacante depuis longtemps et se situe sur les bords de l'Aisne. L'étude de capacité menée sur ce site laisse pressentir un potentiel d'environ 5 à 6 logements.

Par ailleurs, les bonus proposés dans le cadre des financements PLUS par l'Etat en 2023 pour les opérations d'acquisition-amélioration permettent d'encourager la mise en œuvre de ce projet.

Au vu du contexte et des enjeux de ce lieu, il est proposé d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à ce projet
- passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et signer tous actes relatifs à la bonne exécution du montage de ce projet.

Le Bureau sera sollicité pour valider le montage et le bilan financier de l'opération.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à engager les études nécessaires à ce projet, passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses et signer tous actes relatifs à la bonne exécution du montage de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

